



Demission suite à un manquement de salaire

Par **seb21**, le **03/12/2008 à 15:59**

bonjour
je suis en arret de travail suite a une opération de la cheville.
mon employeur ne m'a pas payé mon dernier mois de travail et celui-ci est maintenant impossible a joindre.
Je veux démissionner sans préavis et récupérer tout ce qu'il me doit salaire + congés payer.
que dois-je faire?

Par **Visiteur**, le **03/12/2008 à 16:28**

bonjour,
d'abord ne pas démissionner sur un coup de tête.
êtes vous en maladie ou en accident du travail ?
vous a t'il donné la feuille a envoyer à la sécurité sociale pour vous faire payer vos indemnités journalières ?
(vous avez combien d'ancienneté ?)
déjà ça.. après on voit le reste

Par **seb21**, le **03/12/2008 à 16:46**

bonjour carry merci de me repondre
je ne veux pas partir sur un coup de tete. la boite ou je travail est trop compliqué, aucune securité du travail... et en plus il ne ma pas payer mon dernier salaire. ca fait un peu beaucoup.
je suis en arret de travail et je touche mes indemnité par la secu.
j'ai un peu plus d'un an d'ancienneté
seb

Par **Visiteur**, le **03/12/2008 à 17:18**

re,rnrndonc il vous complète votre salaire ...rnrnvous dites qu'il est impossible à joindre ? a t'il mis la clé sous la porte ou vous évite t'il ?rnrnsi il est toujours "vivant" et qu'il fait le "mort" rien que pour vous (humour)rnrnlettre recommandée + ar lui signifiant que vous lui donnez x jours pour recevoir votre salaire, sinon faute de quoi vous intenterez un référé aux prudh'ommes...rnrnsi c'est bien du complément de salaire que nous parlons.....rnrnvous êtes toujours en maladie ?

Par **seb21**, le **03/12/2008 à 17:27**

oui je suis toujours en arret de travail.rncependant comme vous dites, il fait le mort mais seulement pour moi.rnLe salaire qui me manque est celui avant mon arret de travail. j'aiecu ma feuille de paye mais pas le virement.

Par **Visiteur**, le **03/12/2008 à 17:30**

re rnrndonc lettre recommandée.. + ar... rnrnrassurez moi.. il vous complète votre salaire depuis que vous êtes en maladie... ou vous n'y avez pas droit ?rnrna demain.. je ferme boutique pour aujourd'hui.....

Par **seb21**, le **03/12/2008 à 18:00**

non non je touche seulement par la secu car je suis en accident de travail.rnmais j'ai quand meme une perte de salaire.rnbonne soirée merci